
Arrondissement de Pontarlier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 5 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq mai à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration : Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Marie Destaing, Léonie Schneiter à Christophe Michel, Thierry Vuittenez à François Garcia.

Secrétaire de séance : Marie Destaing

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-05-036

OBJET : Travaux et financement de sécurisation du groupe LaSalle

Le Maire indique que la sortie des différents établissements du groupe LaSalle pose des problèmes de circulation et de sécurisation. Afin d'y apporter une solution, la commune a sollicité une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage technique réalisée par le cabinet André qui a proposé des travaux d'aménagement dont le montant global s'élève à environ 70 000.00 € HT.

Le Maire explique qu'il faut à présent solliciter des subventions auprès du département à hauteur de 30% et présente le plan de financement suivant :

Financier	Taux en %	Montant prévisionnel H.T
Département du Doubs	30	21 000.00 €
Autofinancement	70	49 000.00 €
Total	100	70 000.00€

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valident le plan de financement ;

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023


Publié le

ID : 025-200068401-20230505-2023_05_036-DE



- Donnent pouvoir au Maire pour solliciter les subventions auprès du Département et de tout autre financeur ;
- Autorisent le Maire à signer tous documents y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le 
ID : 025-200068401-20230505-2023_05_036-DE

Le Maire,
Marc SAULNIER.

